



## Report de l'entrée en vigueur des règlements de la LQE Prendre le temps de bien faire les choses pour l'intérêt collectif

Montréal, le 19 juillet 2018 – Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille favorablement la décision de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon, de reporter l'entrée en vigueur des projets de règlements nécessaires à l'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La ministre veut ainsi mettre sur pied « des tables de cocréation sectorielles pour bien prendre en compte leurs commentaires » ce qui, pour le RNCREQ, est une bonne option pour arriver à des règlements solides et favorisant la protection de l'environnement.

Dès 2015, dans son mémoire sur la modernisation de la LQE, le RNCREQ encourageait le gouvernement à poursuivre les travaux sans précipitation et à maintenir le dialogue. Ceci afin que les modifications apportées visent l'optimisation et la clarté qui permettent véritablement au gouvernement du Québec de mieux protéger l'environnement. À l'instar du rapport Giguère-Pronovost, le RNCREQ croit qu'il est important de s'assurer d'une applicabilité efficace de la Loi en favorisant les principes édictés par celle-ci : éviter et minimiser avant tout.

« Les tables sectorielles sont une bonne idée, a déclaré Marc Bureau, président du RNCREQ, mais il faut un équilibre dans la représentation des acteurs. Il faut des représentants de l'intérêt collectif et non seulement des intérêts économiques. Les CRE, qui accompagnent des intervenants dans de nombreux secteurs d'activités, croient aussi qu'il faut une bonne diversité de représentation. »

Le RNCREQ sera partie prenante des futurs travaux afin de s'assurer du respect de ces principes.

- 30 -

### À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

### Renseignements

Isabelle Poyau  
514 861-7022 poste 25  
514 260-1107  
[isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)